



Traité Makot

Michna 7 - Chapitre 3

בזיר שָׁבֵיה שׂוֹתָה בֵּין כָּל הַיּוֹם,
אִינוּ פְּנִיב אֶלָּא אֲפָת.
אָמְרוּ לוּ:
"אֶל תִשְׁפַּתְה", "אֶל תִשְׁפַּתְה!"
וְהוּא שׂוֹתָה,
פְּנִיב עַל כָּל אֲפָת וְאֲפָת.

Un nazir qui buvait du vin tout le jour durant, (mais qui n'avait reçu qu'une seule mise en garde au début du jour, avant de commencer à boire), n'est possible que d'une [peine de 40 coups]. [Mais si les témoins] lui ont dit : « Ne bois pas, ne bois pas », (ils l'ont averti séparément avant chaque consommation de vin), et il continue à boire [malgré tout], il est possible [d'une peine de 40 coups distincte] pour chaque [consommation précédée d'une mise en garde].

Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions